

Les membres de Métropole Savoie, légalement convoqués en date du 24 janvier 2025 par Thibaut Guigue, Président, se sont réunis le 01 février 2025 à 09h00 à Porte-de-Savoie, à salle polyvalente Place de l'Eglise à Francin. Après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint, Monsieur le Président a convoqué à nouveau le comité syndical en date du 03 février 2025, sans condition de quorum, le 07 février 2025 à 13h00, au Bourget-du-Lac, au Village By CA – Technolac – Salle Licorne.

- Nombre de délégués : 184 titulaires
- Nombre de délégués présents : 33
- Nombre de pouvoirs : 1
- Votes : 34

Secrétaire de séance : André GIMENEZ

---

**DELEGUES TITULAIRES DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (29)**

**CA GRAND LAC (12)**

AGUETTAZ Robert; BADIN Benoît; CHAPUIS Nicolas; GUIGUE Thibaut; JACQUIER Nicolas; MERCAT Nicolas; MERCIER Yves; MONBEIG Corinne; MORIN Bruno; PAPIN Christophe; ROGNARD Olivier; SIMONIAN Edouard Yves

**CA GRAND CHAMBERY (11)**

CALLE Jean; BAABAA Jimmy; BOUGAULT Nicolas; CARLE Albert; DUNOD Isabelle; FAIVRE Catherine; GAMEN Philippe; KARAOGLANIAN Marc; PICQ Bruno; ROCHAIX Daniel; WOLFF Corine

**CC CŒUR DE SAVOIE (6)**

COMBAZ Alain; DELACHENAL Bertrand ; DUPARC Stéphane; GRANGE Michel; LAYDEVANT Laurence; SAINT GERMAIN Rémy

**DELEGUES SUPPLEANTS DE METROPOLE SAVOIE PRESENTS : (4)**

**CA GRAND LAC (1)**

MOMMESSIN Michel

**CA GRAND CHAMBERY (2)**

BASSET Monique; FATIGA Antoine

**CC CŒUR DE SAVOIE (1)**

FORAY Michel

**POUVOIRS : (1)**

**CA GRAND LAC (0) :**

**CA GRAND CHAMBERY (0) :**

**CC CŒUR DE SAVOIE (1) :** ROSSIGNOL Bernard à LAYDEVANT Laurence

---

# Ordre du jour

---

## 1. Vie du syndicat mixte

- **Finances**
    - Débat d'orientations budgétaires 2025
  - **Ressources humaines**
- ## 2. Urbanisme – Aménagement du territoire
- **Modification simplifiée n°2 – intégration du ZAN**
    - Calendrier de la procédure
    - Engagement d'une évaluation environnementale
- ## 3. Informations diverses

**Thibaut GUIGUE** présente l'ordre du jour et procède à la désignation d'Antoine FATIGA comme secrétaire de séance.

## 1. Vie du syndicat mixte

---

### 1.1. Finances : Débat d'orientations budgétaires 2025

**Thibaut GUIGUE** rappelle qu'il a été engagé, depuis plus de deux ans, un plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF).

**Olivier ROGNARD** précise que le PPIF est prévu sur la période 2023-2026.

En matière d'investissement, les opérations « compte de tiers » sont toujours séparées. La seule opération concernée est l'étude ZFE-m. L'ensemble des dépenses d'investissement représentent 820 000€

En fonctionnement, les actions portées de manière pluriannuelle sont : l'enquête mobilité, l'appui juridique et la communication.

Pour rappel, les PPI sont des feuilles de route soumises aux aléas liés à la vie d'une structure. Il est important de pouvoir revenir sur les grands enjeux.

**Emmanuelle BLANCHET** présente le programme de travail de Métropole Savoie de 2020 à 2026. La présentation des missions est réalisée en 4 types différents :

- Les principales missions de Métropole Savoie
- Les missions de Métropole Savoie en matière de données SIG / observatoire / évaluation
- Les missions liées à la vie du syndicat mixte
- Les missions et études prospectives pour le compte du territoire

**Olivier ROGNARD** ajoute que 2024 est une année importante en matière de réalisation car presque 70% des dépenses d'études ont été réalisées avec une nette augmentation par rapport aux années précédentes. La réalisation provient des avancées sur les thématiques suivantes :

- Accélération des travaux AMI ZAN
- Avancement de l'étude d'exploitation ferroviaire TER cadencé
- Engagement de l'étude prospective Soutenabilités et de la révision du DAACL

En matière de fonctionnement, 2024 a été une année économique concernant les charges à caractère général.

Sur les recettes de fonctionnement, il faut pondérer le dépassement sur les dotations en raison de l'enregistrement d'une subvention du Fonds Vert au titre de la ZFEm de 70 000€ qui sera reversée aux EPCI.

**Olivier ROGNARD** rappelle qu'il a été voté fin 2023 l'augmentation des cotisations des EPCI. Les cotisations représentent 619 000€ pour 2025.

À cette cotisation s'ajoute une part variable pour compenser le phénomène de dotations aux amortissements de 36 550€.

Au regard des éléments présentés, Métropole Savoie s'inscrit dans une trajectoire sereine au regard du PPIF. Ce dernier est en cours d'actualisation, pour l'intégration de l'étude soutenabilités avec une réalisation significative sur 2025.

La prospective financière actualisée intègre l'acquisition de bureaux par Métropole Savoie sur la fin d'année 2025.

Quand on fait la somme de cette actualisation, le montant est supérieur au PPI voté en 2023 avec un écart de 50 000€.

En 2024, le résultat de fonctionnement est positif et traduit le résultat de la politique initiée en 2023.

**Thibaut GUIGUE** précise qu'en mars sera présenté un compte administratif avec un résultat à l'équilibre en fonctionnement hors subventions exceptionnelles.

Concernant l'étude soutenabilités, elle était de 160 000€, aujourd'hui elle est de 280 000€. Cet écart s'explique par :

- L'implication du CEREMA dans l'étude à hauteur de 60 000€.
- 20 000€ concernent la tranche optionnelle du marché
- 40 000€ concernent l'externalisation de l'étude.

**Antoine FATIGA** mentionne que Métropole Savoie dépend des budgets décidés au niveau de l'Etat. Sur les grands projets, comme le SERM, les collectivités sont contraintes à investir davantage et avec peu de moyens car sinon les projets ne se réalisent pas et il n'est pas possible de répondre aux besoins des concitoyens.

**Isabelle DUNOD** ajoute que ce qui a été fait en matière de cotisations est un effort financier substantiel. Aujourd'hui les collectivités ne seraient pas en capacité de le prendre en compte dans le budget si l'augmentation des cotisations n'avait pas déjà été réalisée. L'étude soutenabilités doit venir défricher une future révision du SCoT et apporter des éléments à l'évaluation du SCoT. Il faut être vigilant sur les dépenses.

**Thibaut GUIGUE** rappelle que le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'est également tenu samedi 01 février et procède au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 34  
**Délibération n° CS01-07022025**

## 1.2. Ressources humaines

**Thibaut GUIGUE** présente la concordance des moyens humains de 5.5 ETP pour 2025 et le plan de charge de 7 ETP.

Il est proposé la création d'un emploi permanent pour des missions transversales : assistance juridique et administrative ainsi que la production des avis réglementaires.

Le tableau des emplois de Métropole Savoie compte une dizaine d'emplois pour 6 emplois permanents. Il est calibré sur les anciens besoins du syndicat mixte qui ne permet pas d'accueillir des profils juniors.

Il est prévu de nettoyer le tableau des emplois en 2025.

**Thibaut GUIGUE** propose de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 34  
**Délibération n° CS02-07022025**

# 2. Aménagement du territoire

---

## 2.1. Modification simplifiée n°2 – intégration du ZAN

- **Calendrier de la procédure**

**Emmanuelle BLANCHET** présente le calendrier de la modification simplifiée n°2 pour l'intégration du ZAN.

La modification simplifiée a été engagée par arrêté du Président. Cette procédure rentre dans le cadre d'une évaluation environnementale au cas par cas, laissant l'autorité environnementale un délai de 3 mois pour décider de l'imposition de cette évaluation environnementale. Pour des questions de contraintes de délai, et face à une forte probabilité de se voir imposer une évaluation environnementale

in fine, il est proposé de réaliser l'évaluation environnementale par anticipation, qui sera soumise directement à l'autorité environnementale.

La réalisation d'une évaluation environnementale nécessite de mettre en place une concertation. Il sera proposé au prochain comité syndical de fixer les modalités de cette concertation.

En juin, il est prévu de délibérer pour arrêter le projet et de définir les modalités de mise à disposition du public.

**Thibaut GUIGUE** mentionne que concernant la définition de la trajectoire ZAN, l'ensemble des acteurs se mettent en dynamique pour échanger avec les élus car les permis de construire témoignent de la compatibilité de la réalité du terrain avec le ZAN.

#### ➤ Engagement d'une évaluation environnementale

**Emmanuelle BLANCHET** présente les motivations de la réalisation d'une évaluation environnementale et des modifications apportées au SCoT par la modification simplifiée, notamment du DOO.

**Isabelle DUNOD** mentionne qu'il est étonnant de devoir réaliser une évaluation environnementale pour un projet conduisant à consommer moins d'espaces qui va dans un sens vertueux.

**Philippe GAMEN** partage l'avis exposé par Isabelle DUNOD. Les évaluations environnementales sont couteuses et allongent les délais, même quand les projets tendent à être vertueux.

**Thibaut GUIGUE** ajoute que l'évaluation est proposée pour des enjeux techniques et pour anticiper des potentiels allongements de délais.

**Emmanuelle BLANCHET** ajoute qu'une évaluation environnementale doit évaluer tous les effets du projet sur l'environnement, y compris les effets positifs.

**Corine WOLFF** regrette qu'à aucun moment n'ait lieu des évaluations humaines et sociales.

**Thibaut GUIGUE** ajoute que toutes les modifications passent par des évaluations environnementales.

**Thibaut GUIGUE** propose de procéder au vote.

Vote contre : 0 - Abstention : 0 - Vote pour : 34

**Délibération n° CS03-07022025**

### 3. Informations diverses

---

**Thibaut GUIGUE** présente le séminaire soutenabilités qui se tiendra lundi 17 février et le calendrier des instances de Métropole Savoie.

**Antoine FATIGA**



**Secrétaire de séance**



# COMITÉ SYNDICAL

07 février 2025



# PRÉAMBULE

Désignation d'une / d'un **secrétaire de séance**

# ORDRE DU JOUR

## Vie du syndicat

- **Finances** : débat d'orientations budgétaires 2025
- **Ressources humaines**

## Urbanisme – Aménagement du territoire

- **Modification simplifiée n°2** – intégration du ZAN

## Informations diverses

- Calendrier des instances 2025

# VIE SYNDICALE

## Finances : débat d'orientations budgétaires 2025

# Plan pluriannuel 2023-2026

## Investissement

- ▷ **Rappel – PPI actualisé pour budget 2024**

<i>En € TTC</i>	2023	2024	2025	2026
<b>Observatoire du SCoT</b>	10 000	15 000	10 000	10 000
<b>Evaluation du SCoT</b>			30 000	10 000
<b>Outil OcS-MS</b>	0	10 000	5 000	10 000
<b>AMI Ademe : anticiper le ZAN + modif SCoT</b>	22 000	100 000	55 618	20 000
<b>Enjeu transition énergétique</b>	21 180	20 000	8 000	0
<b>Mobilité - Etude TER cadencé (part MS + AMO)</b>	6 360	43 080		
<b>Révision du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique</b>		75 000	70 000	20 000
<b>Déclinaison du Schéma Régional des Carrières</b>	0	0	20 000	50 000
<b>Graphisme, communication, pédagogie, publication</b>	12 000	10 000	10 000	5 000
<b>Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios</b>		40 000	40 000	20 000
<b>Appui juridique procédures SCoT</b>	5 000	10 000	15 000	10 000
<b>Total Investissement</b>	<b>76 540</b>	<b>323 080</b>	<b>263 618</b>	<b>155 000</b>
<b>ZFE-m / opération compte de tiers</b>	<b>28 732</b>	<b>300 000</b>	<b>168 784</b>	

# Plan pluriannuel 2023-2026

## Fonctionnement

- ▷ **Rappel – PPF actualisé pour budget 2024**

en €TTC	2023	2024	2025	2026
<b>Inventaire ZAE</b>	0			
<b>Mobilité - Enquête mobilité EMC<sup>2</sup></b>	72 191	10 000		
<b>Appui juridique fonctionnement SM</b>	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Graphisme, communication, pédagogie, publication</b>	10 000	20 000	20 000	10 000
<b>Total Fonctionnement (études)</b>	<b>92 191</b>	<b>40 000</b>	<b>30 000</b>	<b>20 000</b>

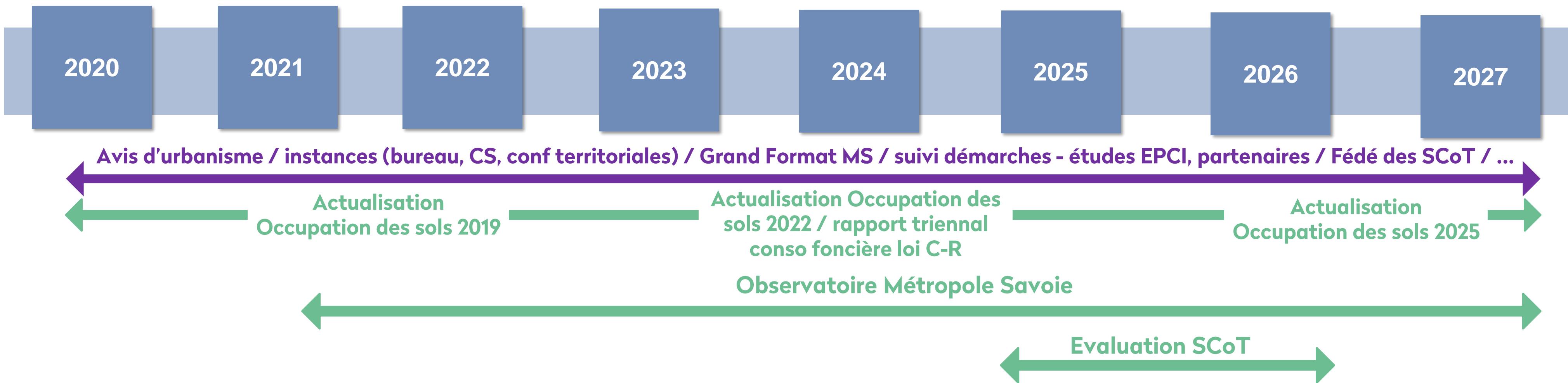
## Vision globale PPI et PPF

- ▷ **Rappel – total actualisé pour budget 2024**

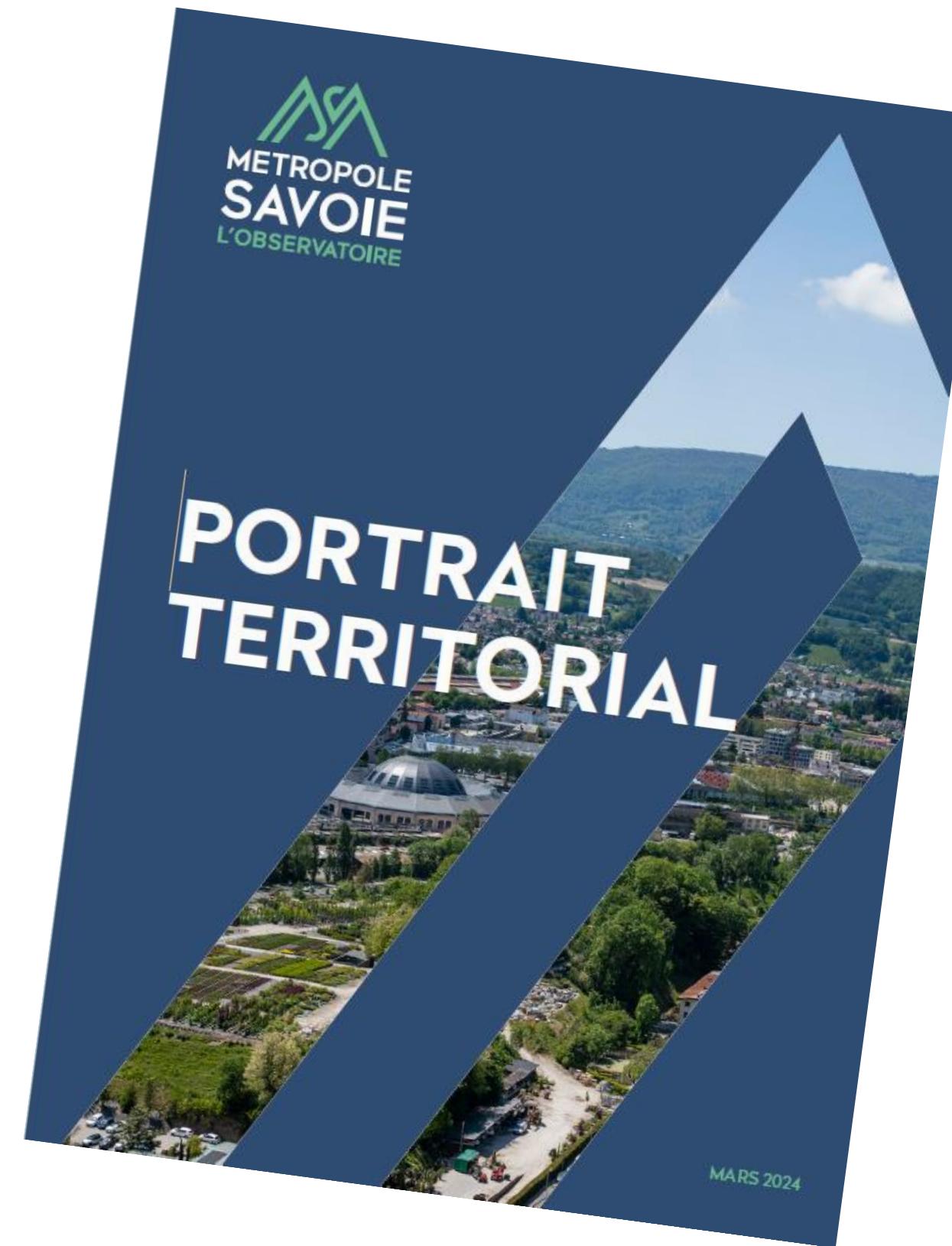
en €TTC	2023	2024	2025	2026
<b>TOTAL hors ZFEm</b>	168 731	363 080	293 618	175 000
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>197 463</b>	<b>663 080</b>	<b>462 402</b>	<b>175 000</b>

# Programme de travail 2024-2026

Principales missions MS du quotidien - Missions MS données SIG / observatoire / évaluation  
Missions MS / vie du SCoT - Missions MS / études prospectives pour le compte du territoire



# Programme de travail 2024-2026

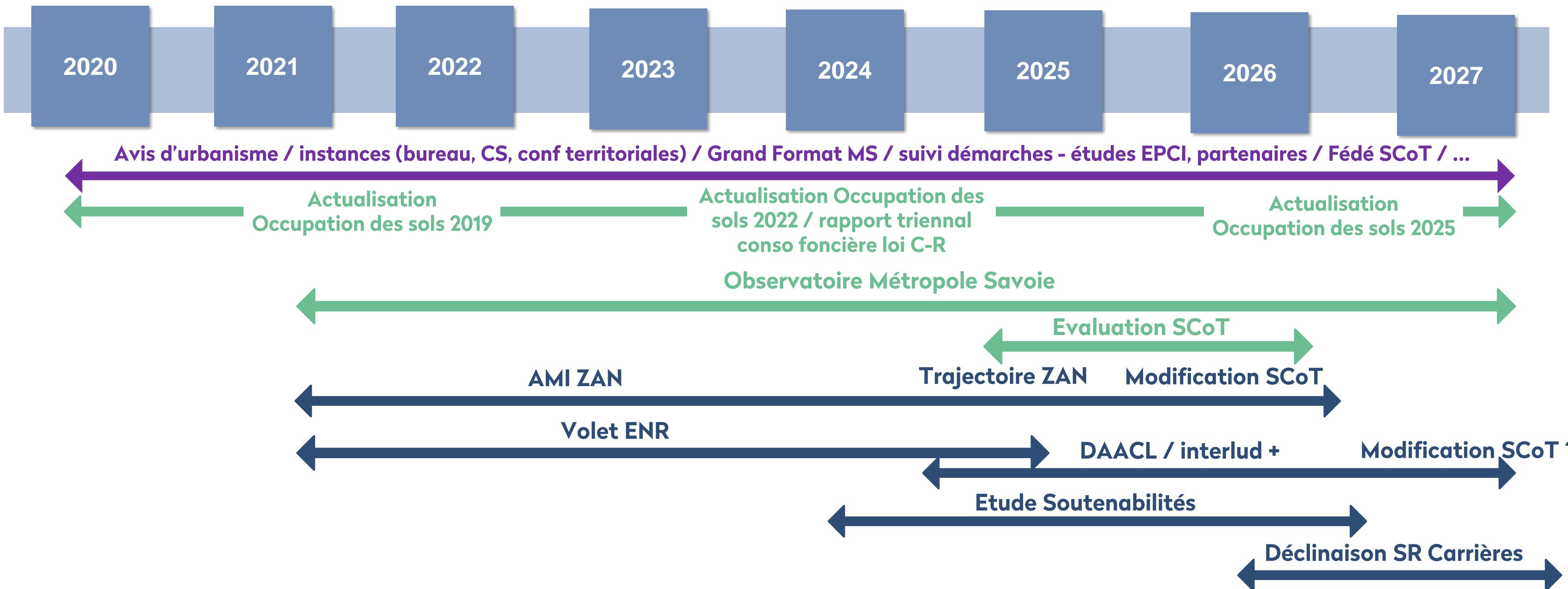


▷ **Évaluation du SCoT obligatoire à 6 ans**  
à mener en 2025



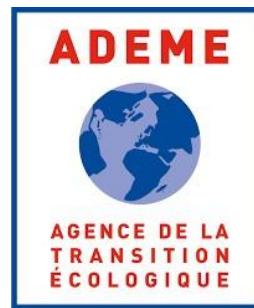
# Programme de travail 2024-2026

Principales missions MS du quotidien - Missions MS données SIG / observatoire / évaluation  
Missions MS / vie du SCoT - Missions MS / études prospectives pour le compte du territoire

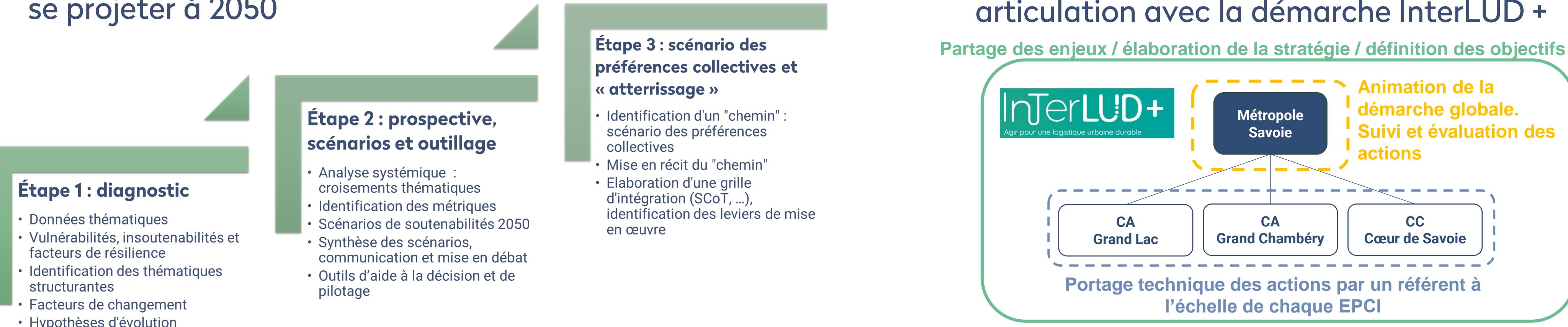


# Programme de travail 2024-2026

## ► AMI ZAN : considérer les enjeux liés à la fonctionnalité des sols



## ► Scénarios des soutenabilités : se projeter à 2050

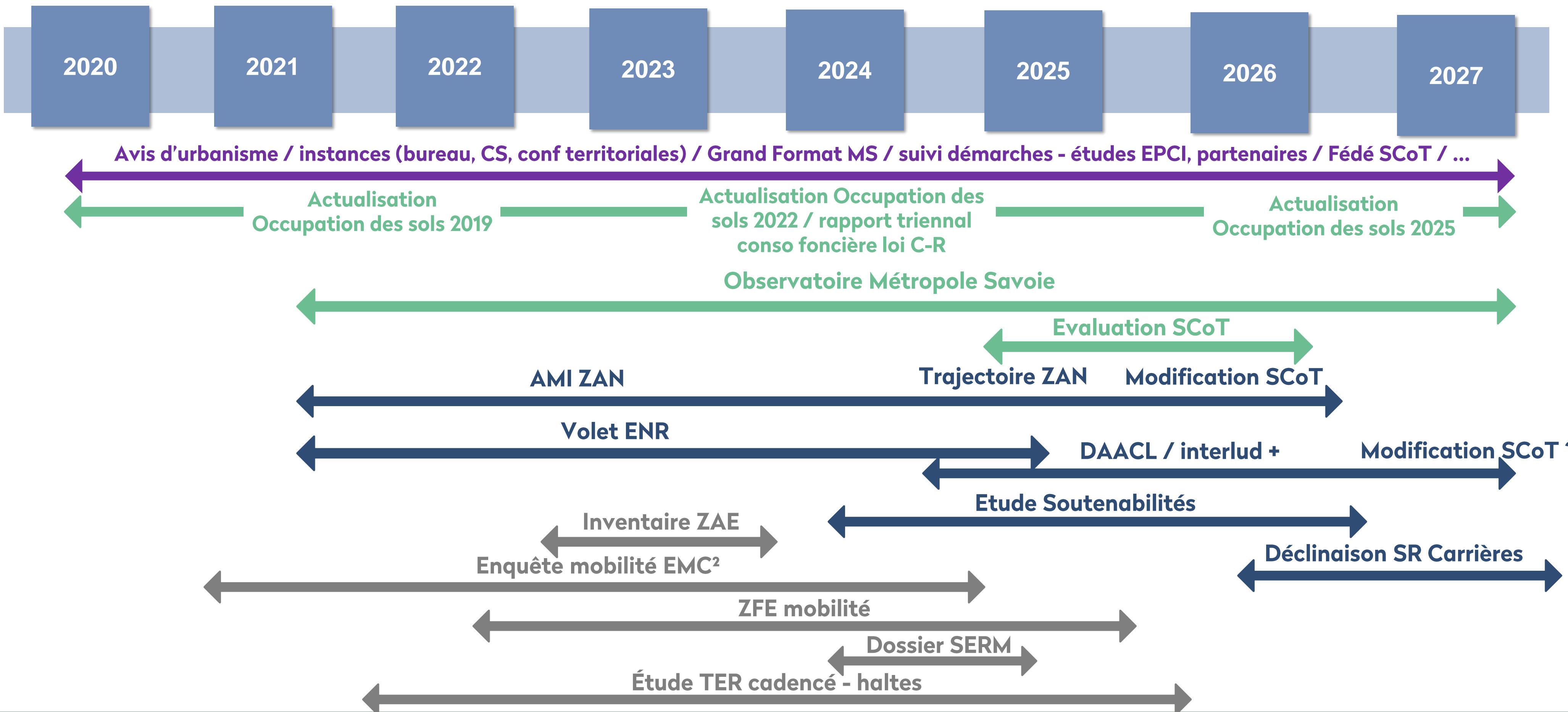


## ► Renforcer la trajectoire de sobriété foncière du territoire

## ► Modification simplifiée du SCoT : approbation au plus tard fév. 2026

# Programme de travail 2024-2026

Principales missions MS du quotidien - Missions MS données SIG / observatoire / évaluation  
Missions MS / vie du SCoT - Missions MS / études prospectives pour le compte du territoire



# Programme de travail 2024-2026

ENQUÊTE MOBILITÉ

Des premières analyses de l'enquête mobilité Septembre 2023

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

LE DÉPARTEMENT

SAVOIE

MÉTROPOLE SAVOIE

GRAND CHAMBERY

GRAND LAC

COEUR DE SAVOIE

Grand Annecy

Avant-Pays Savoyard

Projet de SERM de la grande aire urbaine de Chambéry Métropole Savoie, Grand Annecy et Avant-Pays Savoyard

Juin 2024

► ZFEm : une mise en place pour avril 2025



Une restriction de circulation uniquement sur les véhicules non classés



**Voitures particulières**

**EURO 1 et avant**  
Jusqu'au 31 décembre 1996



**Véhicules utilitaires légers**

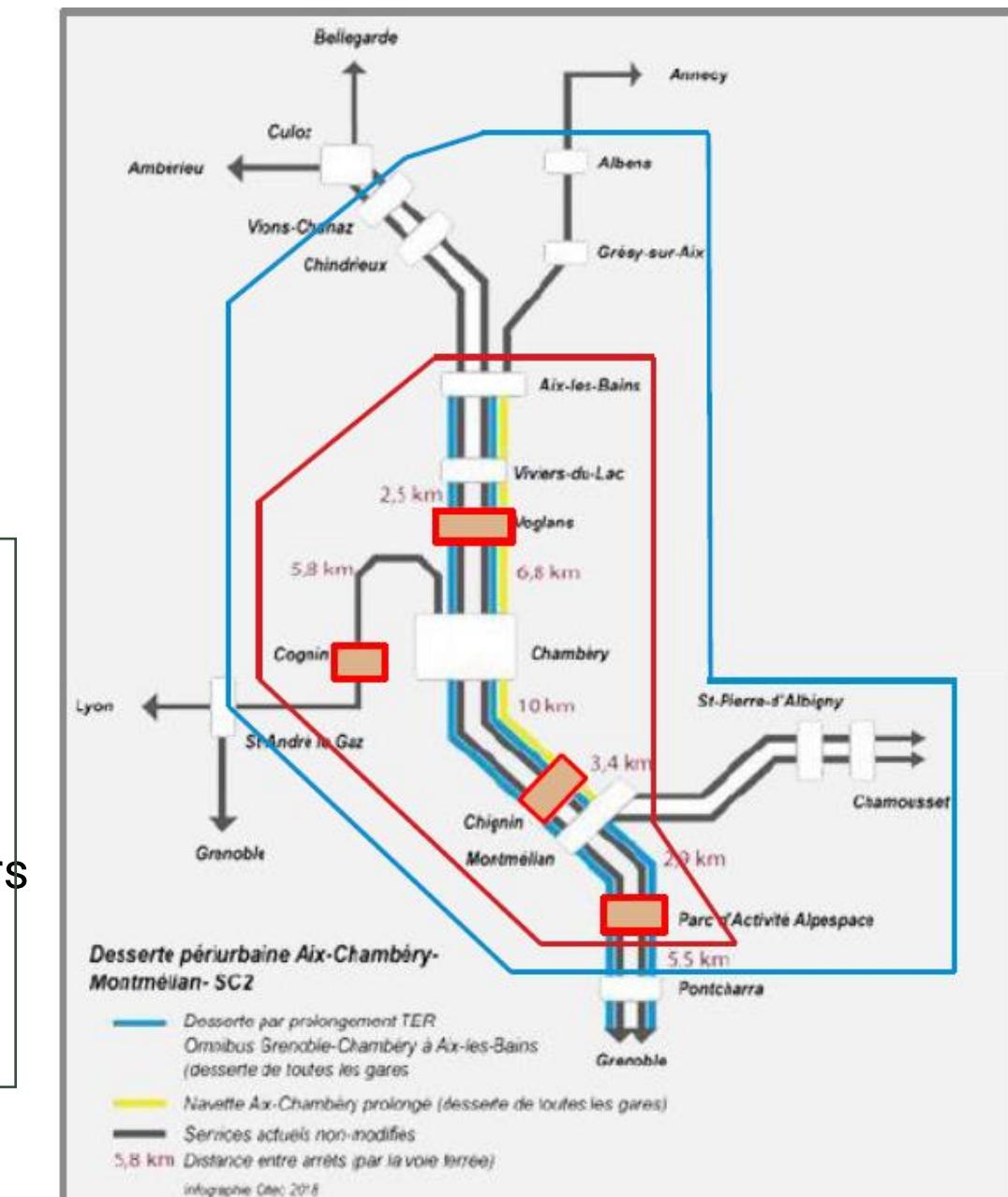
**EURO 1 et avant**  
Jusqu'au 30 septembre 1997



**Véhicules lourds**

dont autobus, autocars  
**EURO I, II et avant**  
Jusqu'au 30 septembre 2001

► Déploiement de l'offre TER cadencée avec haltes : une étude partenariale en cours

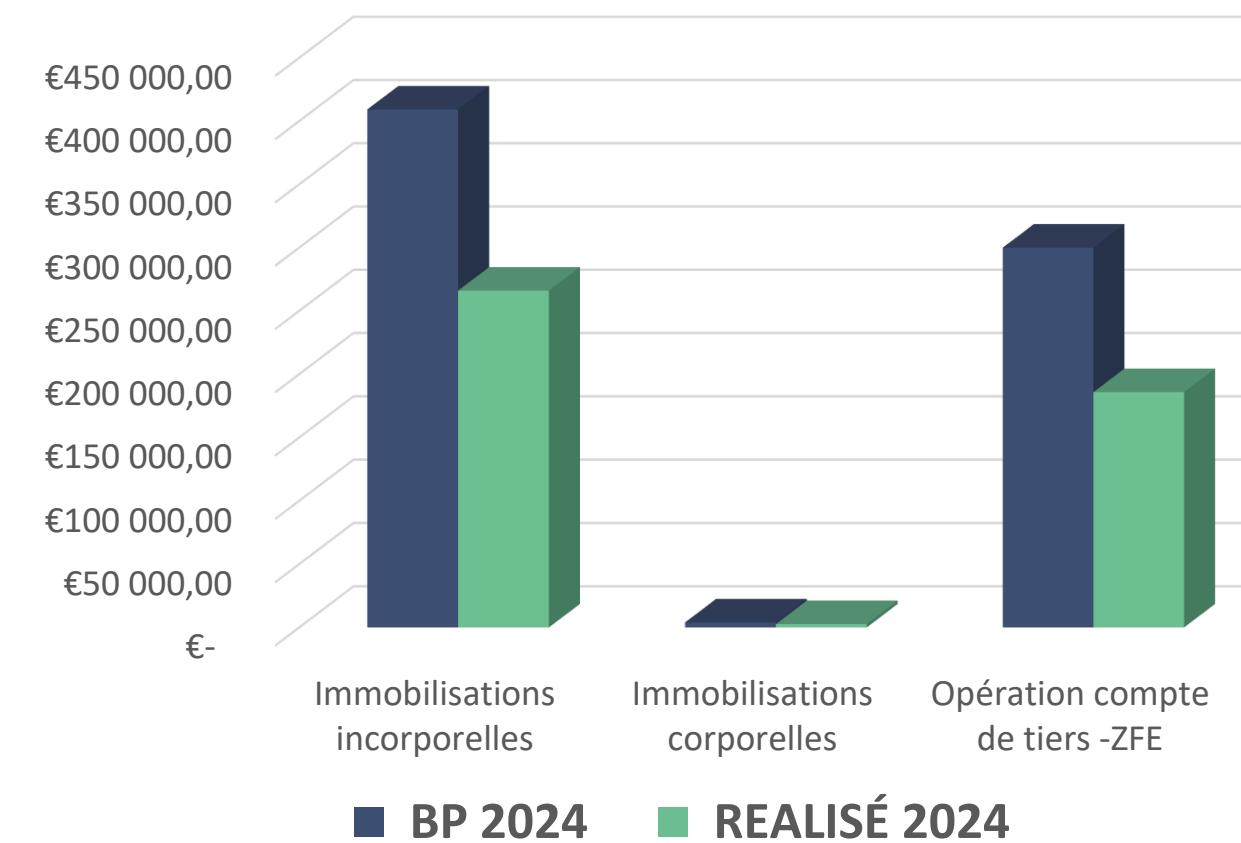


■ Nouvelle halte  
— Périmètre objectif 4 TER / h  
— Périmètre Métropole Savoie connecté au service TER chambérien

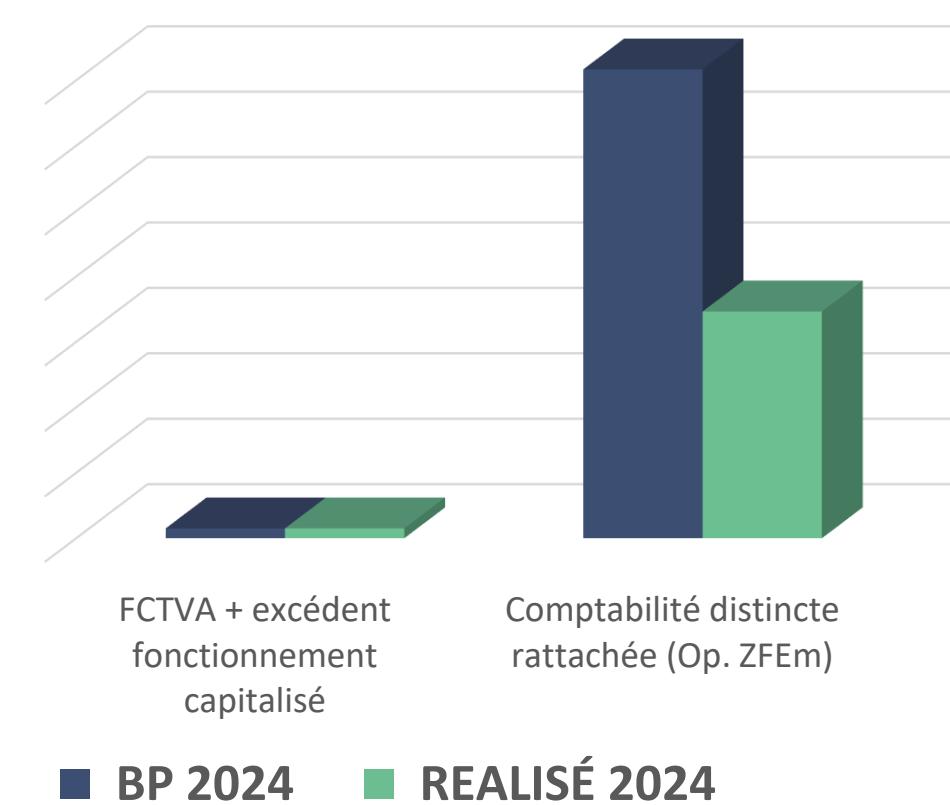
## Etat des lieux 2024 – estimation provisoire

### ▷ **INVESTISSEMENT** : projection du réalisé 2024

Dépenses réelles - état provisoire



Recettes réelles - état provisoire



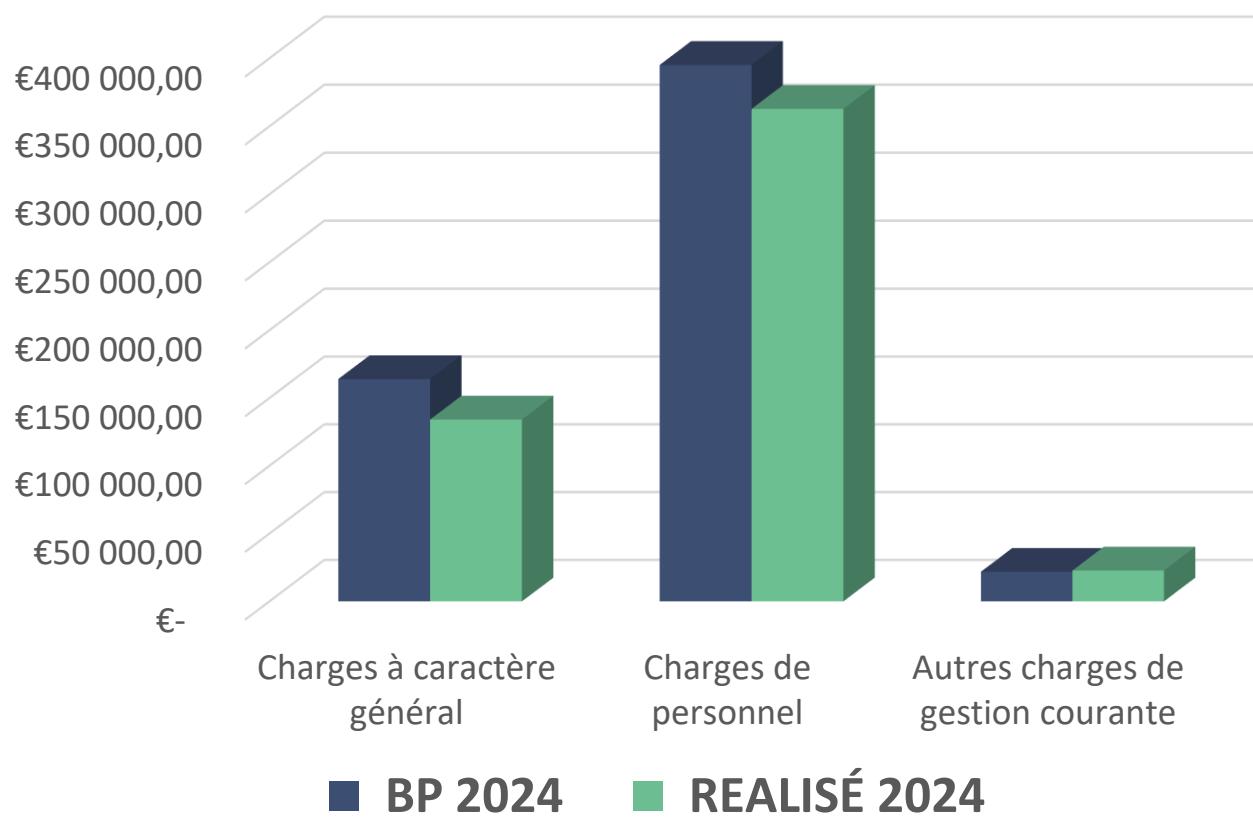
### ▷ **68% des dépenses d'études réalisées**, une nette augmentation par rapport aux années précédentes

- Accélération des travaux AMI ZAN
- Avancement de l'étude d'exploitation ferroviaire TER cadencé
- Engagement de l'étude prospective Soutenabilités et de la révision du DAACL

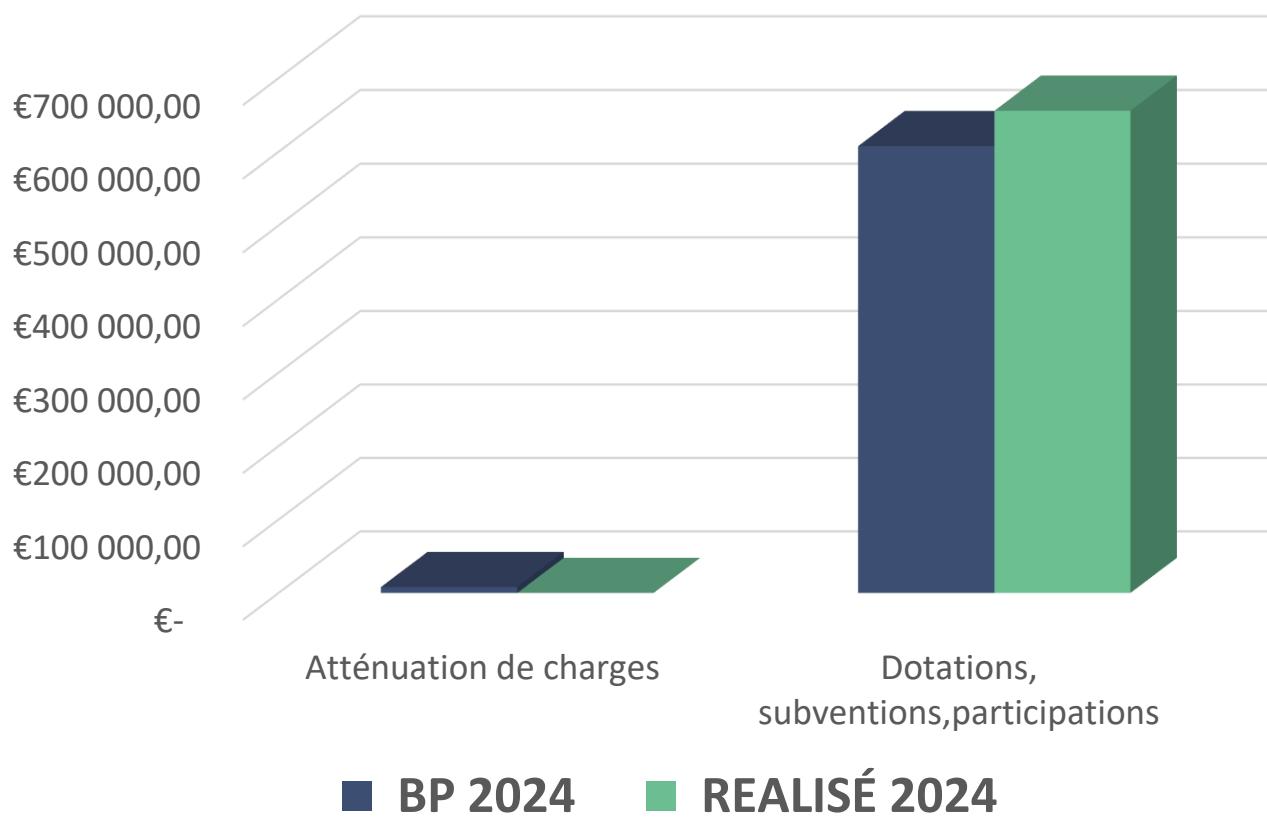
## Etat des lieux – estimation provisoire

### ▷ FONCTIONNEMENT : projection du réalisé 2024

Dépenses réelles – état provisoire



Recettes réelles - état provisoire



### ▷ Charges à caractère général : une gestion économe

### ▷ Charges de personnel :

- Un renfort en urbanisme et gestion des instances
- Arrivée du 6<sup>ème</sup> poste à compter de décembre 2024 (au lieu d'octobre)
- Un stagiaire non éligible à l'octroi de l'indemnité
- La poursuite d'un congé parental à 80%

## Participation 2025

### ▷ Une hausse de la cotisation en deux temps

- 2,08 €/hab en 2024, soit 564 476 €
- 2,26 €/hab en 2025

### ▷ Part fixe : 619 183 €

### ▷ Part variable : 36 550 €

- Objectif : faire face au poids de la dotation aux amortissements

Rappel décision CS  
18/03/2023 – part variable  
dotation aux amortissements BP 2025  
– dotation aux amortissements prise en compte dans la part fixe (moyenne 2017-2022)  
- reprise de subv. 2025  
+ études (617)  
+ charges exceptionnelles (67)  
+ provision (68)

	Pop DGF 2024	Part pop %	cotisation 2025 - 2,26/hab
<b>Grand Lac</b>	85 626	31,25%	193 514,76
<b>Grand Chambéry</b>	148 435	54,18%	335 463,10
<b>Cœur de Savoie</b>	39 914	14,57%	90 205,64
<b>TOTAL</b>	<b>273 975</b>	<b>100%</b>	<b>619 183,50</b>

	Pop DGF 2024	Part pop %	Part variable 2025
<b>Grand Lac</b>	85 626	31,25%	11 423,20
<b>Grand Chambéry</b>	148 435	54,18%	19 802,42
<b>Cœur de Savoie</b>	39 914	14,57%	5 324,85
<b>TOTAL</b>	<b>273 975</b>	<b>100%</b>	<b>36 550,46</b>

# Orientations budgétaires

## Actualisation de la programmation pluriannuelle 2023-2026

en €TTC	2023	2024	2025	2026
<b>Observatoire du SCoT</b>	10 000	15 000	5 000	3 000
<b>Evaluation du SCoT</b>			10 000	5 000
<b>Outil OcS-MS</b>	0	25 000	5 000	5 000
<b>Anticiper le ZAN</b>	22 000	97 974	72 644	15 000
<b>Enjeu transition énergétique</b>	21 180	15 000	15 000	0
Mobilité - Etude TER cadencé (part MS + AMO)	6 360	45 055	27 713	
<b>Révision du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique</b>		10 000	57 000	40 000
<b>Déclinaison du Schéma Régional des Carrières</b>	0	0	7 500	0
<b>Graphisme, communication, pédagogie, publication</b>	12 000	10 000	7 500	5 000
<b>Etude sur la soutenabilité du territoire à partir de scénarios</b>	0	37 550	122 000	110 000
<b>Appui juridique procédures SCoT</b>	5 000	15 000	10 000	8 000
<b>total Investissement</b>	<b>76 540</b>	<b>270 579</b>	<b>339 357</b>	<b>191 000</b>

en €TTC	2023	2024	2025	2026
<b>Inventaire ZAE</b>	5 000			
<b>Mobilité - Enquête mobilité EMC<sup>2</sup></b>	116 950	22 000		
<b>Appui juridique fonctionnement SM</b>	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>Graphisme, communication, pédagogie, publication</b>	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>total Fonctionnement</b>	<b>141 950</b>	<b>42 000</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
<b>TOTAL hors ZFEm</b>	<b>218 490</b>	<b>312 579</b>	<b>359 357</b>	<b>211 000</b>
<b>ZFEm opération compte de tiers</b>	<b>59 000</b>	<b>216 831</b>	<b>307 485</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>277 490</b>	<b>529 410</b>	<b>666 842</b>	<b>211 000</b>

## Prospective financière estimée

- ▷ En première approche, une situation équilibrée 2025-2028, sous l'action combinée de la nouvelle cotisation, une gestion économe des dépenses à caractère générale, l'acquisition immobilière projetée

LIBELLES	2024	2025	2026	2027	2028
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>789 912</b>	<b>1 028 254</b>	<b>783 196</b>	<b>769 631</b>	<b>765 639</b>
DONT COTISATION PART FIXE	564 477	613 326	616 332	613 474	622 572
DONT COTISATION PART VARIABLE	12 687	33 776	42 805	53 604	50 048
DONT COTISATION TOTALE	577 164	647 102	659 197	673 079	672 620
DONT AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	8 861	8 861	21 561	21 561	21 561
DONT REPRISE EXCEDENTS ANTERIEURS	88 443	157 654	102 439	68 932	71 458
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>632 258</b>	<b>925 815</b>	<b>714 205</b>	<b>698 173</b>	<b>697 252</b>
DONT AMORTISSEMENTS DES BIENS	112 511	134 763	153 718	170 517	160 961
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>157 654</b>	<b>102 439</b>	<b>68 992</b>	<b>71 458</b>	<b>68 386</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>525 523</b>	<b>1 429 350</b>	<b>239 998</b>	<b>222 242</b>	<b>212 959</b>
DONT AMORTISSEMENTS DES BIENS	112 511	134 763	153 718	170 517	160 961
DONT REPRISE EXCEDENTS ANTERIEURS	232 282	25 151	46 378	1 330	23 635
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>500 372</b>	<b>1 382 972</b>	<b>238 667</b>	<b>198 607</b>	<b>109 581</b>
DONT AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	8 861	8 861	21 561	21 561	21 561
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 151</b>	<b>46 378</b>	<b>1 330</b>	<b>23 635</b>	<b>103 378</b>
<b>RESULTAT FINAL</b>	<b>182 806</b>	<b>148 817</b>	<b>70 322</b>	<b>95 093</b>	<b>171 764</b>

## Délibération

Il est proposé au comité syndical de :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalablement à l'élaboration du budget 2025.

# VIE SYNDICALE

## Ressources humaines

# Concordance moyens humains / plan de charge

- ▷ **Une charge de travail 2025 évaluée à environ 7 ETP**
- ▷ **Une équipe de 5,5 ETP environ en 2025**
  - Congé parental 80%
  - Congé maternité à venir
  - Fin de l'emploi non permanent
- ▷ **Proposition : maintenir le renfort « aménagement du territoire » pour assurer le plan de charge jusqu'à la fin du mandat**
  - Création d'un emploi permanent

## Délibération

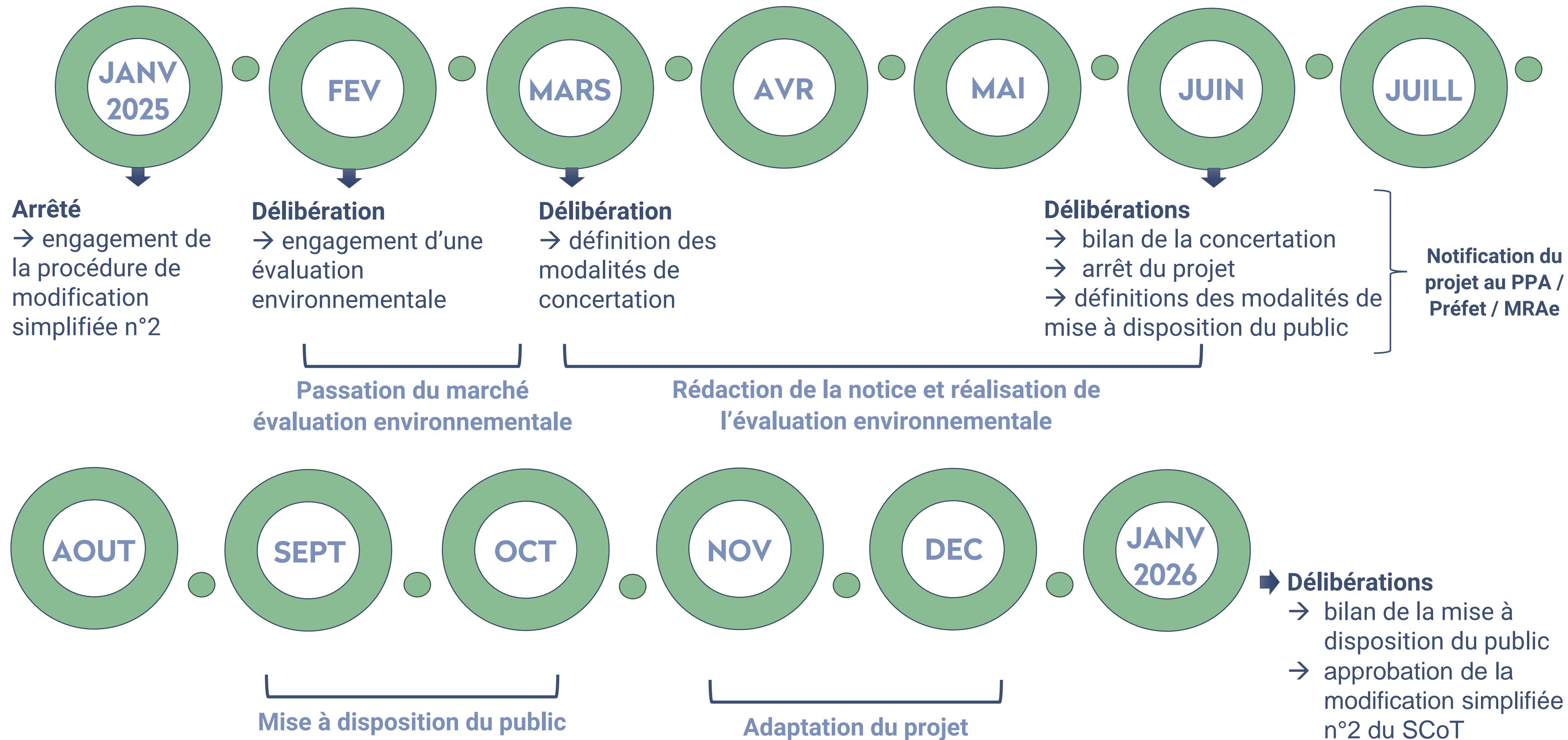
### Il est proposé au comité syndical de :

- **CREER** un emploi permanent relevant du grade d'attaché territorial pour effectuer les missions transversales aménagement du territoire susmentionnées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président, en application des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, à recruter un agent contractuel pour l'emploi de chargé de mission aménagement du territoire pour une durée de 2 ans renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir en l'absence de candidature remplissant les exigences du poste ;
- **DIRE** que le candidat devra justifier d'un niveau d'études Bac + 5 années supérieures dans le domaine droit de l'urbanisme – droit public ;
- **FIXER** le niveau de rémunération par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire applicable à cet emploi ;
- **PRECISER** que les crédits nécessaires à la dépense correspondante sont inscrits au budget.

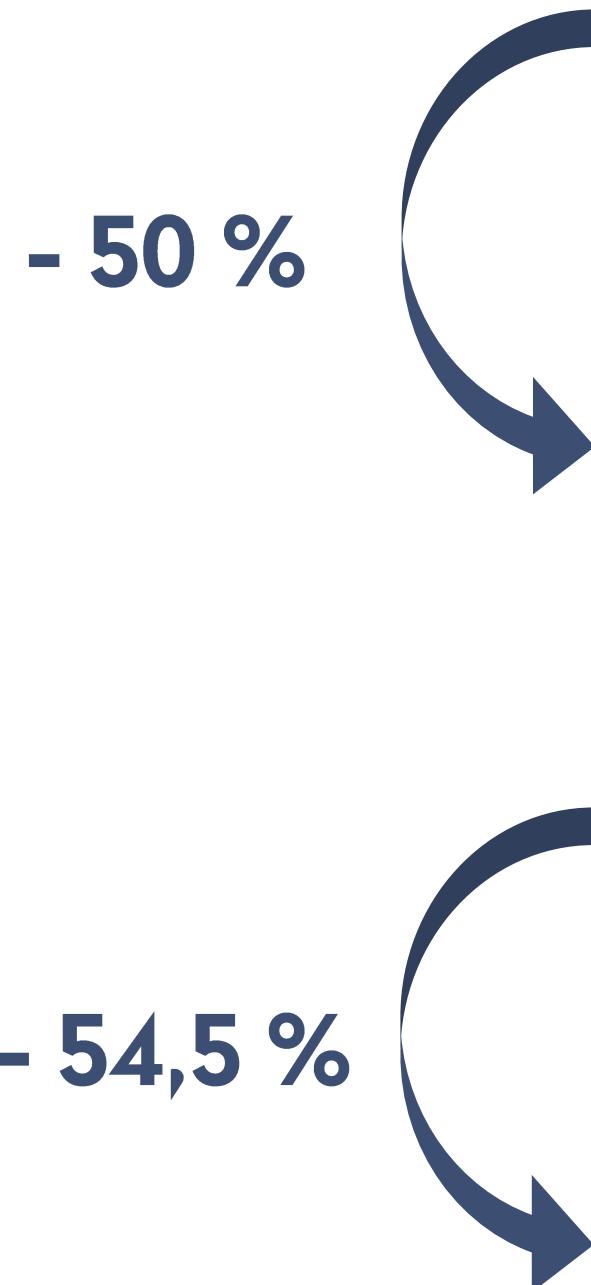
# URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Modification simplifiée n°2 du SCoT**

# Calendrier & étapes de la modification simplifiée n°2



# Contexte de la modification simplifiée n°2 du SCOT



### ► Traduire les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) en application de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021

- L'article 194 de la loi « Climat et Résilience » prévoit que si le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) n'a pas été modifié ou révisé dans les délais prévus pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience, le SCoT engage l'intégration d'un objectif, pour les dix années suivant la promulgation de la présente loi, de réduction de moitié de la consommation d'ENAF par rapport à la consommation réelle observée sur les dix années précédentes

### ► Intégrer les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) d'intérêt général majeur dans la définition de la trajectoire ZAN

- La loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux - complétée par l'arrêté du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des PENE - conduit à une trajectoire de sobriété foncière de 54,5% pour tenir compte des projets d'envergure nationale et européenne (PENE)

## Motifs conduisant à la réalisation d'une évaluation environnementale

- ▷ **Une réduction de 54,5% de la consommation d'ENAF à opérer pour la période 2021-2031**
- ▷ **Limitation des effets causés par l'anthropisation des sols**
  - Perte d'absorption de CO<sub>2</sub>, accentuation des îlots de chaleur urbains
  - Diminution des surfaces agricoles
  - Augmentation du ruissellement et des risques d'érosion conduisant à l'amplification des risques d'inondation
  - Disparition des habitats naturels et rupture des continuités écologiques
  - Contamination par des métaux lourds et pollution de l'air
- ▷ **La déclinaison de la trajectoire ZAN impactera l'écriture de plusieurs parties du DOO**
  - Les objectifs de maîtrise de l'étalement urbain et d'amélioration de la qualité urbaine (chapitre 3.1)
  - L'organisation des développements futurs en matière de consommation d'espaces (chapitre 2.1)
  - La stratégie de développement économique à l'échelle de Métropole Savoie (chapitre 4.1)

## Délibération

### Il est proposé au comité syndical de :

- **SOUMETTRE** la procédure de modification simplifiée n°2 du SCoT Métropole Savoie à évaluation environnementale ;
- **AUTORISER** le Président à prendre tout acte pour la réalisation et le déroulement de l'évaluation environnementale.

# INFORMATIONS DIVERSES



## INVITATION

### Séminaire

### Les chemins des soutenabilités

### Lundi 17 février 2025

Complexe Noël Mercier – Salle Terre Nue  
271 Rue du Pré Fontaine – 73420 VOGLANS

# Calendrier des instances - 2025

## Comité syndical

<b>1<sup>er</sup> février 2025, 9h</b>	Francin, commune déléguée de Porte-de-Savoie
<b>29 mars, 9h</b>	Myans
<b>21 juin, 9h</b>	Variante possible : → 17 mai 9h → 28 juin 9h
<b>11 octobre, 9h</b>	Lieu à définir
<b>13 décembre, 9h</b>	Lieu à définir